

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022

Convocation légale du 21/10/2022

Sous la présidence de Mme Marie – Christine CHAPEL, Maire,

Etaient présents : Marie – Christine CHAPEL, Pierre BELY, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Christophe GRISARD, Jacqueline RODEANO, Dorothee CHABAUD, Juvénal TURPIN. Philippe HELLEGOUARCH, Olivier RAZUREL, Isabelle MEUNIER.

---

Secrétaire de séance : Michel BELLANGEON

Entend lecture et approuve le compte rendu de la précédente séance

Recensement de la population :

Madame La Maire fait part à l'assemblée que le recensement de la population sera de nouveau fait sous couvert de l'Insee du Jeudi 19 Janvier au Samedi 18 février 2023.

Pour ce faire, désigne le secrétaire de mairie comme coordonnateur communal bénévole et propose, après plusieurs demandes, de désigner Madame Sophie RENARD, habitante de Chatillon de Cornelle, comme agent recenseur. Elle sera indemnisée sur les bases comme proposées par l'Insee.

Une communication sera faite en temps et en heure auprès des habitants.

Repas des aînés du CCAS

Après la période de crise sanitaire, le CCAS propose de refaire le repas des aînés à la salle des fêtes, le dernier datant de 2019. Ce repas aura lieu le samedi 26 Novembre prochain.

Pour ce faire, des propositions ont été sollicitées, le restaurant le Panoramique a été retenu comme traiteur, les membres doivent encore valider les menus et les colis pour les personnes en maison. Ce sera fait mercredi prochain.

Le CCAS propose une participation de 35 € pour les conjoints payants. Voté à l'unanimité. Par ailleurs, l'animation de cette journée, validée par le CCAS, de M. Richard est de 450 € charge sociales comprises, au même tarif que 2019. Voté à l'unanimité.

Tous les élus devront être présents à l'organisation de cette journée.

Matériel saleuse / tracteur

Valide à l'unanimité, l'emprunt nécessaire auprès du Crédit mutuel au taux constant de 1.80% pour une période de 5 ans.

Déneigement 2022 / 2023

Proposition est faite de reconduire la convention déneigement comme chaque année. L'assemblée, à l'unanimité propose à M. Grisard (et M. Blatrix en renfort si besoin) de reconduire cette convention et en fixe le prix de l'heure à 35 € TTC tout compris.

Conventions avec le SDIS (Service départemental d'Incendie et de Secours) de l'Ain

Après présentation de Mme La Maire, faisant suite à sa réunion avec le Cdt Bertin, le conseil valide la convention de mise à disposition de l'oxygène médical et valide également l'acquisition de BIP pour le corps de nos pompiers volontaires.

Correspondant municipal Incendie et secours avec le SDIS

Le conseil propose et valide la candidature de M. Christophe Grisard qui accepte.

Participation AFP DU LAVOUX

Le Conseil accepte la participation de 1 126.36 € de l'association pour les travaux engagés.

Pour information, les cérémonies du 11 Novembre auront lieu cette année en présentiel à Poncieux et ensuite à Boyeux.

Séance levée à 23 Heures

Le Maire,  
Mme Marie – Christine CHAPEL.

